

Le Comité du Val de Marne est heureux de vous convier à la **Coupe du Val De Marne**

« **Un Gars une fille** »

Du 24 Avril au 16 juin Phase finale Samedi 24 juin 2017

### JOURS ET HORAIRES

Les rencontres se feront du lundi au vendredi de chaque semaine.

**Les équipes ont en charge de se contacter et de décider du lieu et de l'horaire de la rencontre.**

### LE GYMNASSE

**Un terrain suffit pour la rencontre (1h30)**

### VOLANTS

Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales.  
Pour les joueurs classés, le volant officiel sera le Carlton GT1.

### RESULTATS

Transmission par mail au plus tard le vendredi soir à :

**[coupe94bad@yahoo.com](mailto:coupe94bad@yahoo.com)**

### SERIES

Autorisé par la FFBAD, la Coupe est ouverte à tous les joueurs séniors et vétérans des classements NC à P11 (2<sup>ème</sup> div) et P10 à D9 (1<sup>ère</sup> DIV) (au 11 avril) en simple et double mixte. Les classements supérieurs dans les tableaux DD et DH sont autorisés.

Une équipe est composée d'une joueuse et d'un joueur.

Seuls les joueurs du Val-de-Marne sont autorisés à faire cette coupe.

**Les tableaux seront à élimination directe.**

### INSCRIPTION

**1 équipe = 20 Euros**

**Chèque libellé à l'ordre de : COMITE 94**

Toute inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son règlement et ne sera remboursée après le tirage au sort que si le forfait est dûment justifié. Aucune inscription par téléphone ne sera validée.

**Clôture des inscriptions :** le 11 Avril 2017

**Tirage au sort :** le 20 Avril 2017

### ENVOI DES INSCRIPTIONS :

**Comité 94 Badminton 38/40 rue Saint Simon 94000  
Créteil**

### Règlement

Le règlement de la compétition est au dos de la plaquette et doit être connu par tous les compétiteurs.

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter :  
Elise QUITTET 06.67.97.53.64 [permanent@badminton94.com](mailto:permanent@badminton94.com)**

# Coupe du Val De Marne « Un gars une fille » COMITE 94

## Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions

24 Avril au 24 juin 2017

**Art. 01** La "Coupe du Val de Marne « Un gars une fille » 2017"

La demande d'autorisation a été faite le (en cours) et est autorisée sous le numéro :

Il s'agit d'un tournoi Promobad par équipe.

**Art. 02** La compétition se déroulera selon les règles de la FFBA D, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Les informations sur [le code de conduite des joueurs](#) ainsi que sur [le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe](#) doivent être connues.

**Art. 03** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

**Art. 04** Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et doit être en possession de sa licence compétition.

**Art. 05** Chaque participant inscrit à la compétition doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Club organisateur de sa non-participation (aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés) et adressera en courrier suivi, dans les délais impartis, un justificatif au secrétariat de la Ligue Ile de France de Badminton.

**Art. 06** La date limite des inscriptions est définie au : **11 avril 2017**.

Le tirage au sort aura lieu le **20 avril 2017** qui tiendra compte des classements au 11 avril.

**Art. 07** Une équipe se compose d'une joueuse et d'un joueur.

**Art. 08** La Coupe du Val de Marne étant une compétition départementale de développement, tout joueur NC à P11 pour la 2<sup>ème</sup> division et P10 à D9 pour la première division peut s'inscrire dans le tableau. Seules les catégories seniors et vétérans sont admises dans la compétition.

**Art. 09** Chaque club peut inscrire 8 équipes maximum par division.

**Art. 10** Le montant des droits d'engagement est de 20€ par équipe.

**Art. 11** [Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du règlement](#), aucune inscription par mail ne sera prise en compte.

Le règlement par chèque sera libellé à l'ordre du COMITE 94 et envoyé à :

**Comité 94 de Badminton**

**38-40 rue Saint Simon**

**94000 CRETEIL**

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs concernés sont licenciés dans le même club.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute modification et annulation devra être faite par écrit.

**Art. 12** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

**Art. 13** Le mode de qualification se fera par [élimination directe](#).

**Art. 14** LE TABLEAU : Chaque joueur reçoit PAR MAIL, envoyé par le comité, le règlement, et les coordonnées de son adversaire, ainsi que les dates limites pour :

1. jouer la rencontre,
2. communiquer le résultat,
3. contacter l'équipe suivante.

**Art. 15 L'ordre des matches sera le suivant : double mixte, suivi du simple homme suivi du simple dame.**

**Art. 16 L'équipe gagnante s'engage à transmettre le soir même ou au plus tard le vendredi soir de la semaine jouée les résultats à : [coupe94bad@yahoo.com](mailto:coupe94bad@yahoo.com)**

Il doit préciser son équipe, le nom de son adversaire, le score de la rencontre, ainsi que les scores de chaque match.

- Contacter son adversaire du tour suivant dans le week-end qui suit sa victoire (une fois les coordonnées du prochain adversaire reçues)

**• UN SEUL RETARD, DANS LE DÉROULEMENT D'UNE PARTIE OU LA TRANSMISSION D'UN RÉSULTAT, PEUT COMPROMETTRE LE BON DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE. EN CONSÉQUENCE, QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON, SI LE RÉSULTAT DE LA RENCONTRE N'A PAS ÉTÉ TRANSMIS AU PLUS TARD À LA DATE INDIQUÉE, LE QUALIFIÉ POUR LE TOUR SUIVANT SERA DÉSIGNÉ SOUVERAINEMENT. AUCUN RECOURS NE SERA POSSIBLE.**

**Art. 17** Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.

**Art. 18** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

**Art. 19 Tout joueur doit être présent, dans la salle, trente minutes avant l'heure présumée de son match.**

**Art. 20 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause.**

**Art. 21 Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès des juges arbitres.**

**Art. 22** Le **CARLTON GT1** seront les volants officiels, homologués par la FFBaD, de la compétition. Ils seront en vente dans le gymnase. Seuls ces volants pourront être utilisés en cas de désaccord entre les joueurs. En outre, les volants étant à la charge des joueurs, ceux-ci fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement de leur partie.

**Art. 23** Le temps de repos minimum entre deux matches sera **de 20 minutes**.

**Art. 24** Les joueurs disposeront **de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match**. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester leurs volants et procéder au tirage au sort.

**Art. 25** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

**Art. 26** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux endroits prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

**Art. 27** Après l'appel de son match et passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera être déclaré "forfait".

**Art. 28** Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales ou dans la mesure du possible, un arbitre (phase finale) et éventuellement des juges de ligne seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).

**Art. 29** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

**Art. 30** Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

**Art. 31** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

**Art. 32** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

**Art. 33** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

**Art. 34** L'INSCRIPTION A LA COUPE DU VAL DE MARNE VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.